

**Proposition de nomination du directeur de l'école doctorale
« SIS - Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes »**

(ED avec co-accréditation Université de Nantes, Université d'Angers, Ecole Centrale de Nantes, Le Mans Université, ONIRIS, ENSA Nantes en accréditation conjointe)

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment son article 6 ;

Vu la fiche de présentation et le compte-rendu du conseil de l'ED SIS du 19 octobre 2022, joints à cette délibération.

Considérant que lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu, dans les établissements concernés, et du conseil de l'école doctorale ;

Considérant l'avis favorable rendu par le conseil de l'école doctorale « SIS » sur la candidature de Monsieur Frédéric GRONDIN.

Délibère

Article 1er

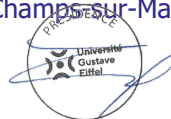
Après en avoir délibéré, le conseil académique émet un avis unanimement favorable à la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	52
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	52
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 1^{er} février 2023



Gilles ROUSSEL

Fiche de présentation

Nomination de directions d'Ecoles Doctorales

Information

Avis

Vote

L'université Gustave Eiffel est co-accréditée pour délivrer le doctorat dans quatorze écoles doctorales pour la période 2021-2026 (arrêté du MESRI du 7 juillet 2021, complété par l'arrêté d'accréditation « hors vagues » du 8 juillet 2022).

Selon l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, « *Lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu, dans les établissements concernés, et du conseil de l'école doctorale.* »

L'objectif de ce point est de prendre l'avis du Conseil Académique sur la nomination de directeurs ou directrices (et par extension d'adjoints ou d'adjointes) d'écoles doctorales. Ces candidatures ont reçu un avis positif des conseils des écoles doctorales concernées.

a. Candidature de Yannick Aoustin à la direction de l'Ecole Doctorale « MaSTIC – Mathématiques et Sciences & Technologies de l'Information, et de la Communication » (ED avec co-accréditation Université de Nantes, Université d'Angers, Ecole Centrale de Nantes, Le Mans Université)

Monsieur Yannick Aoustin (Professeur, Université de Nantes) a candidaté à la direction de l'Ecole Doctorale « MaSTIC » avec une équipe de direction composée de trois adjoints : M. Olivier-Henri Roux (ECN, campus de Nantes), M. Nicolas Dutertre (Université d'Angers, campus d'Angers), M. Laurent Denis (Le Mans Université, campus du Mans), conformément au dossier de l'école doctorale déposé à l'HCERES. Les éléments du dossier (CV, avis du conseil de l'ED, bilan-projet HCERES et évaluation HCERES) sont joints au dossier du CAC.

Il est roboticien, professeur des universités depuis 2015. Cette école doctorale concerne pour l'université Gustave Eiffel quelques doctorants des départements AME et COSYS.

Délibération :

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la candidature de M. Yannick Aoustin à la Direction de l'Ecole Doctorale « MaSTIC ».

b. Candidature de M. Frédéric Grondin à la direction de l'Ecole Doctorale « SIS - Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes » (ED avec co-accréditation Université de Nantes, Université d'Angers, Ecole Centrale de Nantes, Le Mans Université, ONIRIS, ENSA Nantes en accréditation conjointe)

Monsieur Frédéric Grondin (Professeur, Ecole Centrale de Nantes) a candidaté à la direction de l'Ecole Doctorale « SIS » avec une équipe de direction composée de trois adjoints : M. Abderafi Charki (Université d'Angers, campus d'Angers), Mme Caroline Gentric (Nantes Université, campus de Nantes) et M. Jean-Huch Thomas (Le Mans Université, campus du Mans), conformément au dossier de l'école doctorale déposé à l'HCERES. Les éléments du dossier (CV, avis du conseil de l'ED, la profession de foi pour la candidature) sont joints au dossier du CAC.

M. Grondin est spécialiste des matériaux (modélisation et l'expérimentation pour l'étude des déformations différées dans les matériaux cimentaires), professeur des universités depuis 2016. Cette école doctorale concerne pour l'université Gustave Eiffel quelque 15 doctorantes et doctorants par an, issus des départements MAST et GERS.

Délibération :

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la candidature de M. Frédéric Grondin à la Direction de l'Ecole Doctorale « SIS ».

c. Candidature de M. Laurent Fontaine à la direction de l'Ecole Doctorale « 3MG - Matière, molécules, matériaux et géosciences » (ED avec co-accréditation Le Mans Université, Institut Mines-Télécom Atlantique, Université de Nantes, Université d'Angers)

Monsieur Laurent Fontaine (Professeur, Université du Mans) a candidaté à la direction de l'Ecole Doctorale « 3MG » avec une équipe de direction composée de deux adjoints : M. Didier Dubreuil (Université de Nantes, Directeur Adjoint de l'ED pour le site de Nantes) et M. Pierre Frère (Université d'Angers, Directeur Adjoint de l'ED pour le site d'Angers), conformément au dossier de l'école doctorale déposé à l'HCERES. Les éléments du dossier (CV des membres de l'équipe, avis du conseil de l'ED, rapport d'évaluation de l'ED) sont joints au dossier du CAC.

M. Fontaine est spécialiste de la chimie des polymères (pour des applications biomédicales), professeur des universités depuis 2000, à l'université du Mans. Cette école doctorale concerne pour l'université Gustave Eiffel quelques doctorants par an, issus essentiellement du département GERS.

Délibération :

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la candidature M. Laurent Fontaine à la direction de l'Ecole Doctorale « 3MG ».

d. Nomination de M. Philippe Cardon à la direction-adjointe de l'Ecole Doctorale « SESAM - Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management » (ED avec co-accréditation avec l'Université de Lille)


Monsieur Philippe Cardon (Professeur, Université du Mans) a présenté aux membres du Conseil de l'Ecole Doctorale SESAM sa candidature au poste de directeur adjoint l'Ecole Doctorale, en soutien à Mme Guillemette de Larquier (avis favorable du CAC le 1/12/2022 sur la nomination de celle-ci à la Direction de l'ED). M. Cardon est sociologue (maître de conférences, HDR en 2017). Les éléments du dossier (CV, avis du conseil de l'ED, profession de foi) sont joints au dossier du CAC.

Délibération :

Formellement, une délibération du Conseil Académique n'est pas nécessaire pour la nomination d'une (ou plusieurs) direction adjointe.

Rappel global pour les écoles doctorales co-accréditées par Univ Eiffel :

Ecole Doctorale	Directrice-directeur	Adjoint-e-s
N°631 ENGSYS (Sciences de l'ingénierie et des systèmes)	M. HAPPY Henri	MM. GIRAUD, SOULAT, THOMY
N°632 MADIS (Mathématiques, sciences du numérique et de leurs interactions)	M. MACAIRE Ludovic	Mme JOURDAN, MM. BELKOURA et POPESCU
N°73 SESAM (Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management)	Mme de LARQUIER Guillemette	M. CARDON Philippe
N° 528 VTT (Ville, Transports et Territoires)	M. BARROCA Bruno	Mme ARAB, M. LORTIE
N° 529 CS (Cultures et Sociétés)	Mme OGER Claire	Mme VEISSE Anne-Emmanuelle
N° 530 OMI (Organisations, Marchés, Institutions)	M. BOURGUIGNON Rémi	M. BRUNET Philippe
N° 531 SIE (Sciences, Ingénierie, Environnement)	M. CHATEAU Xavier	Mme LANGLOIS Valérie
N° 532 MSTIC (Mathématiques et STIC)	Mme LISSORGUES Gaëlle	MM. CHANCELIER, SIARRY et LANGAR
N° 596 3MG (Matière, molécules, matériaux et géosciences)	M. FONTAINE Laurent	MM. DUBREUIL et FRERE
N° 602 SIS (Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes)	M. GRONDIN Frédéric	Mme GENTRIC, MM. CHARKI et THOMAS



N° 641 MaSTIC (Mathématiques et Sciences & Technologies de l'Information & de la Communication)	M. Aoustin Yannick	MM. ROUX, DUTERTRE et DENIS
N° 162 MEGA (Mécanique, énergétique, Génie Civil, acoustique)	M. BONJOUR Jocelyn	M. LE BOT Alain
N° 476 NSCo (Neurosciences et cognition)	Mme DIDIER Anne	Mme CHAINAY Hanna
N° 463 SMH (Sciences du mouvement humain)	M. MONTAGNE Gilles	M. PERREY Stéphane

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

Date de la réunion | Heure 19/10/22 | 14h-17h | Lieu de la réunion ECN

Réunion organisée par Marie-Line CHAMPIN, Frédéric GRONDIN

Animateur Frédéric GRONDIN

Maître du temps Judicaël PICAUT

Membres Participants

Caroline Gentric (GEPEA, NU), Abdérafi Charki (LARIS, UA), Jean-Hugh thomas (LAUM, LMU), Cyril Toublanc (GEPEA, ONIRIS), Armelle Chabot (MAST, UGE), Sébastien Bourguignon (LS2N, ECN), Yannick Aoustin (LS2N, NU), Ahmed Loukili (GeM, ECN), Judicaël Picaut (AME, UGE), Guillaume ducrozet (LHEEA, ECN), Thomas Leduc (AAU, ENSAN), Steven Le Corre (LTEN, NU), Edith Dauvé (ECN), Clémence Beaudron (LMU), Karine Couturier (UA), Sandrine Thuillier (UBS).

En visio : Abdérafi Charki (LARIS, UA), Olivier Dazel (LAUM, LMU)

Invités

Marie-Line Champin (ED SIS), Patrice Cartraud (GeM, GRADUATE SCHOOL, ECN)

Absents excusés

Jean-Vivien Heck (CSTB), Valérie Donal (IRT Jules Verne)

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Temps imparti | 15 min | Sujet à l'ordre du jour Proposition et vote sur la nomination des membres extérieurs | Présentateur M.-L. CHAMPIN

Discussion : Sandrine Thuillier (UBS) est proposée en tant que membre extérieur pour représenter le milieu universitaire. Valérie Donal (IRT Jules Verne) et Jean-Vivien Heck (CSTB) sont proposés en tant que membres extérieurs pour représenter le milieu socio-économique. Un troisième membre représentant le milieu socio-économique sera proposé au vote avant le 31/12/22.

Conclusion : Vote à l'unanimité des membres extérieurs : Sandrine Thuillier (UBS), Valérie Donal (IRT Jules Verne), Jean-Vivien Heck (CSTB)

Temps imparti | 15 min | Sujet à l'ordre du jour Proposition et vote sur la nomination de la direction et des directions adjointes | Présentateur

Discussion : Frédéric Grondin (ECN) est proposé comme directeur de l'ED SIS. Caroline Gentric (NU), Abdérafi Charki (UA), Jean-Hugh thomas (LMU) sont proposés comme directrice et directeurs adjoints de site, respectivement Nantes, Angers, Le Mans.

Conclusion : Vote à l'unanimité du directeur et des directions adjointes, respectivement : Frédéric Grondin (ECN), Caroline Gentric (NU), Abdérafi Charki (UA) et Jean-Hugh thomas (LMU).

Discussion : le conseil a lu la proposition de nouveau règlement intérieur transmis avant la réunion de ce jour. Lors de cette réunion, seuls deux points ont été discutés, portant sur des critères à définir :

- a. Discussion sur la nécessité de préciser dans le RI la présence des encadrants de thèse dans le jury de soutenance.
Débat autour du caractère obligatoire. L'obligation pourrait contraindre à des encadrants leur présence malgré leur souhait de ne pas y participer pour raisons personnelles. La présence des encadrants marque toutefois la fin de l'accompagnement et il faudrait alors argumenter la décision de ne pas être présent. Malgré la difficulté à tenir compte des nombreux critères de composition de jury, il est fortement recommandé de maintenir la présence de tous les encadrants dans le jury de soutenance.
- b. Discussion sur le critère de publication donnant autorisation à soutenir.
Plusieurs propositions ont été discutées pour définir la qualité de publications à réaliser pour autoriser la soutenance :
 1. il est nécessaire d'avoir au moins l'équivalent d'une publication de niveau international (revue, communication dans un congrès avec actes, ...) ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs.
 2. OU il est nécessaire d'avoir au moins l'équivalent d'une communication de niveau international (dans un congrès avec actes, ...) ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs et une publication soumise (ou acceptée) dans une revue internationale ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs.
 3. OU il est nécessaire d'avoir au moins une publication acceptée dans une revue internationale ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs.
 4. OU il est nécessaire d'avoir au moins une publication acceptée dans une revue internationale ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs. Et l'équivalent d'une communication de niveau international ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs (comité de programme, comité éditorial, communication dans un congrès...).

Les échanges ont porté sur la nécessité d'avoir une publication acceptée dans une revue internationale. Dans certaines disciplines la durée d'acceptation dans une revue internationale peut dépasser 1 an ½. Ce qui rend difficile une soutenance dans les 36 mois. Par-ailleurs, dans certaines disciplines des congrès avec actes sont plus sélectifs que des revues internationales.

La décision du critère sera prise par vote lors d'un conseil exceptionnel, en présence des doctorants élus, qui aura lieu en visioconférence.

Une précision a aussi été apportée sur le dépôt de brevet : le brevet est reconnu équivalent à une publication dans une revue internationale.

- c. Discussion sur le nombre maximal de thèses encadrées par un directeur de thèse.
Il a été rappelé que le nombre maximal d'encadrement autorisé est de 6 thèses ou 300%. Des dérogations peuvent être demandées.

A titre d'information : Dans le nouvel arrêté il est stipulé que les unités de recherches sont rattachées à une seule ED, mais que des dérogations sont possibles pour des équipes ou chercheurs pour être rattachés à une autre et seule ED. Cela nécessite d'établir une convention entre l'unité de recherches et l'établissement des chercheurs concernés.

Le vote du RI ne peut avoir lieu sans la présence des doctorantes et/ou doctorants élus au conseil. Il est rappelé ci-dessous le calendrier à venir pour le vote du RI.

Conclusion :

- a. Sur le premier point, il sera inscrit dans le règlement intérieur que la présence des encadrants dans le jury de soutenance est « recommandée ».
- b. Sur le second point, le critère sera choisi par vote en décembre lors d'un conseil exceptionnel en visioconférence.
- c. Sur le troisième point, il est proposé de soumettre les demandes de dérogation à la commission des thèses pour donner l'accord de dépasser la limite autorisée de taux d'encadrement des thèses.

Éléments d'action	Personne responsable	Date d'échéance
Elections des doctorants	Collège Doctoral	2 décembre 22
Vote du RI	Frédéric Grondin	12 décembre 22

Temps imparti | 15 min | Sujet à l'ordre du jour *Bilan des attributions des CDE* | Présentateur

Discussion : 14,5 bourses gérées par l'ED ont été distribuées pour 21 thèses au total. Plusieurs thèses sont co-financées par d'autres sources. Il a été discuté de la possibilité de proposer un ou deux membres du conseil ou désignés par le conseil de l'ED pour participer aux auditions et sélections des doctorants pour toutes les bourses de thèse, autres que les CDE. Cette proposition sera étudiée par la commission des thèses.

Temps imparti | 20 min | Sujet à l'ordre du jour *Abandon et prolongations de thèses* | Présentrice M.-L. CHAMPIN

Discussion : l'ED a enregistré 7 abandons ou arrêts de doctorat au cours de l'année 2022 : 6 sur le site de Nantes, 1 sur le site de Le Mans.

31 demandes de dérogations pour des prolongations du doctorat ont été validées par le conseil sous réserve de validation par les CSI :

- 26 demandes de réinscription en 4^{ème} année : 22 sur le site de Nantes, 4 sur le site de Le Mans.
- 5 demandes de réinscription en 5^{ème} année : 4 sur le site de Nantes, 1 sur le site d'Angers.

Si le dossier de soutenance est déposé avant le 15 décembre 2022, le CSI n'est pas obligatoire, mais la réinscription reste obligatoire pour une soutenance en 2023.

Temps imparti | 15 min | Sujet à l'ordre du jour *Réunion d'accueil* | Présentateur

Discussion : il a été rappelé les dates de réunions d'accueil des premières années.

- a. Accueil des doctorants : 22/11/22 à l'École Centrale Nantes. Un atelier Fresque du Climat est prévu et qui vaudra 3h de formation continue.

- b. Rentrée des encadrants : ??/12/22. La date n'a pas été confirmée. Cette rentrée a pour but d'informer les encadrants du nouvel arrêté du doctorat, de la nouvelle charte et du nouveau règlement intérieur. La réunion se tiendra par visioconférence.

Temps imparti | 20 min | Sujet à l'ordre du jour Séminaire 2023 | Présentateur

Discussion Marie-Line Champin a indiqué la nécessité de proposer le plus rapidement possible des dates pour le prochain séminaire des doctorants de 2^{ème} année.

Conclusion Des propositions de lieux et dates seront transmises par email aux membres du conseil pour valider les choix.

Temps imparti | 20 min | Sujet à l'ordre du jour Critères HDR | Présentateur

Discussion : Nantes Université a demandé aux écoles doctorales de définir les critères pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches afin d'aider le CAC de Nantes Université à évaluer les dossiers de candidature.

Conclusion Des propositions seront faites et étudiées par les membres du bureau, puis soumises aux membres du conseil avant fin décembre 2022.